

mois plus tard, il procurait l'arrestation des meneurs d'une émeute républicaine, qui éclatait à Gex, tandis que l'insurrection d'avril opposait à Lyon une résistance acharnée. Cette conduite devait lui mériter les éloges de ses chefs et, dans une audience particulière, M. Persil, alors garde des sceaux, lui témoigna tout le plaisir qu'il avait à le voir, « car j'aime, dit-il, les fonctionnaires intelligents et énergiques, et vous avez été l'un et l'autre dans les circonstances. » Puis, comme le visiteur songeait à se retirer, pour laisser le ministre donner des signatures, celui-ci le retint et, quand il eut fini cette opération volumineuse, il reprit la conversation en ces termes : « En témoignage de ma satisfaction, j'avais obtenu de Sa Majesté votre nomination à la place de président du Tribunal de Trévoux, siège qui, par sa grande proximité de Lyon, devait vous convenir. Mais, avant de rendre ce choix officiel, j'ai dû m'assurer si M. Perrier, auquel vous succédiez, acceptait sa promotion au poste de Conseiller à la Cour royale de Lyon, que renfermait la même ordonnance. Malheureusement ce magistrat, par suite d'engagements pris avec les électeurs qui l'avaient envoyé à la Chambre, s'est cru forcé de refuser cette dernière position, en sorte que je n'ai pas pu faire pour vous ce que je désirais (Ibid., p. 73-5.) M. Servan de Sugny exprima alors au ministre toute sa gratitude, l'assurant que c'était déjà beaucoup pour lui qu'il l'eût jugé digne d'être président. »—Oui, mais, pour moi ce n'est pas assez, Monsieur, reprit-il d'un ton tout à fait bienveillant, et j'aurais voulu pouvoir faire réellement quelque chose en votre faveur. . . . Au reste, il ne tiendra pas à moi, que vous n'obteniez une fois ou l'autre la récompense de vos services. »

De retour à Gex, les occasions ne manquèrent pas au magistrat de s'attirer de nouveaux éloges du ministre, qui l'avait invité à correspondre directement avec lui, et qui le